

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 3.5  
2024/57

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de conseillers absents représentés : 6  
Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

### **POINT N° 16 : Cession de l'impasse Allende aux riverains**

Monsieur le Maire rappelle que les riverains de l'impasse située au 336 rue Allende se plaignent de nombreuses nuisances en lien avec des stationnements gênants. Ils souhaitent ardemment que l'impasse puisse être privatisée pour empêcher ces stationnements intempestifs et garantir les accès à leurs domiciles.

Par délibération n°2021\_075 en date du 29 septembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé, pour répondre favorablement à cette demande, de l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public communal routier de l'impasse.

La délibération 2022\_049 du 29 juin 2022 a ensuite acté, en respect du rapport et des conclusions favorables du commissaire enquêteur, le déclassement effectif de l'impasse.

Afin de finaliser le projet, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de céder à l'euro symbolique cette impasse étant précisé que la cession de la voie, des trottoirs s'effectue en l'état et que l'ensemble des frais imputables à l'opération seront supportés par les riverains bénéficiaires.

Dans le détail, ces frais sont les suivants :

	nbre	prix unitaire	total
Parutions VDN	2	242,45 €	484,90 €
Parutions Gazette	2	238,20 €	476,40 €
PREAMBULE (registre dématérialisé)	1	522,00 €	522,00 €
Impression dossier	1	38,52 €	38,52 €
Copies A2	1	84,00 €	84,00 €
Commissaire Enquêteur	1	1 770,80 €	1 770,80 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 376,62 €</b>

Monsieur le Maire précise que les frais notariés seront également à la charge des riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession de l'impasse Allende à l'euro symbolique aux riverains avec prise en charge, par leurs soins des frais tels que présentés, confie à Maître Herlem la rédaction de l'acte de cession correspondant et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte et l'ensemble des documents afférents.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire

Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.